

DEPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNE DE PÉRIERS SUR LE DAN  
14112

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**  
Réglementant la circulation  
Rue de l'Eglise  
sur le territoire de la commune de Périers-sur-le-Dan

Le Maire de la commune de Périers sur le Dan,

**Vu** la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles R44, R225 et R227 du Code de la Route,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

**Vu** les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité lors de la création pour une réfection en enrobé à chaud sur brt eu réalisée par la société FLORO TP ASSOCIES - BOUILLON Michel - ZA des Hautes Varendes - 14680 BRETTEVILLE-SUR-LAIZE, de réglementer la circulation, rue de l'Eglise.

**A R R Ê T E**

**Article 1 :** Pendant la durée des travaux qui se dérouleront du **24/04/2018** au **12/05/2018** la circulation sera réduite sur section courante dans le sens des points repères (PR) croissants et basculement de circulation sur chaussée opposée par des feux tricolores. La chaussée sera limitée par un empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue et par une suppression d'une voie :

- Rue de l'Eglise

**Article 2 :** Les dispositions visées à l'article précédent seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Calvados
- A la Gendarmerie de Ouistreham
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement du Calvados  
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.
- Caen la mer,
- Ramassage des déchets
- Twisto et bus verts
- Habitants par le site
- SDIS

Fait à Périers sur le Dan, le 20 avril 2018.

Le maire,



Raymond PICARD

